



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 février deux mille vingt-trois, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la mairie d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 février 2023 **Délibération n° 2023-02-013**

Sollicitation de subvention pour le poste de chef de projet « Petite ville de demain » pour la troisième année

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ.

Conseiller suppléant présent : M. Nicolas RAFFESTIN

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Alain URBAIN a donné pouvoir à M. Philippe RAGOBERT,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. François GRESSET, Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, Mme Denise SOULAT, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

Après avoir signé en avril 2021 une convention d'adhésion au programme Petite Ville de Demain, la Communauté de communes Sauldre et Sologne a conclu une convention portant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dont la signature des différents partenaires a eu lieu le 25 novembre 2021.

A ce titre et afin d'assurer le pilotage général et l'ingénierie nécessaire à la conception et la mise en œuvre du programme d'actions ciblé sur le commerce, l'habitat, l'accessibilité aux services, la requalification des espaces publics et la mobilité pour les communes signataires, à savoir Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère, La Chapelle-d'Angillon et Nançay, la Communauté de communes emploie une cheffe de projet, depuis le 15 avril 2021.

Au titre des deux premières années du programme, soit pour la période du 15 avril 2021 au 14 avril 2022, puis du 15 avril 2022 au 14 avril 2023, la Communauté de communes a bénéficié d'une subvention annuelle de l'ordre de 43 000 € pour le poste de chef de projet Petite Ville de Demain de la part de l'Etat via la mobilisation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de la Banque des territoires.

Afin de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle du programme, il est proposé de solliciter le financement du poste de chef de projet « Petite ville de demain » au titre d'une troisième année, soit pour la période allant du 15 avril 2023 au 14 avril 2024.

Vu la labélisation de la commune d'Aubigny-sur-Nère et de la Communauté de communes Sauldre et Sologne dans le programme « Petite ville de demain » en date du 14 novembre 2020,

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » signée le 12 avril 2021 par la Communauté de communes Sauldre et Sologne,

Vu la convention Opération de revitalisation des territoires signé le 25 novembre 2021 par la Communauté de communes Sauldre et Sologne,

Vu le recrutement d'un agent de catégorie A (grade d'attaché territorial) sur le poste de chef de projet « Petite ville de demain » au sein de la Communauté de communes Sauldre et Sologne en date du 15 avril 2021,

Considérant l'intérêt de bénéficier des co-financements du poste de chef de projet « Petite ville de demain » dans le cadre de la mise en œuvre ce programme,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 février 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE Madame la Présidente à solliciter le co-financement du poste de chef de projet Petite ville de demain au titre de la troisième année du programme, soit pour la période du 15 avril 2023 au 14 avril 2024.

Pour extrait conforme

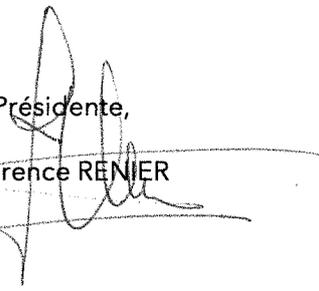
Le secrétaire de séance,

Pascal MARGERIN



La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/02/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.